

Entrée en vigueur – Règlement 2023-860-1

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2023-860-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2023-860 décrétant un emprunt et une dépense de 420 000 \$ pour des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue Sainte-Croix afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 540 000 \$ ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 février 2024 pour un emprunt additionnel de 120 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 19 février 2024
(G-2024.09)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière